



HAL
open science

Nature et urbanisation. Campements collectifs ou cités-jardins

Pierre-Olaf Schut

► **To cite this version:**

Pierre-Olaf Schut. Nature et urbanisation. Campements collectifs ou cités-jardins. Nature et récréation, 2023, 14. halshs-04318630

HAL Id: halshs-04318630

<https://shs.hal.science/halshs-04318630v1>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NATURE ET URBANISATION. CAMPEMENTS COLLECTIFS OU CITÉS-JARDINS



Novembre 2023 - n°14

Pierre-Olaf SCHUT

Professeur,
Université Gustave Eiffel
po.schut@univ-eiffel.fr

RÉSUMÉ : Si l'hôtellerie de plein air est aujourd'hui un mode d'hébergement privilégié dans le tourisme en France, le camping a fortement évolué depuis un siècle. Au début du XXe siècle, il bénéficie d'une impulsion forte, comme un sport à part entière ou combiné à d'autres pratiques physiques d'itinérance comme le nautisme, le cyclisme ou la randonnée. Rapidement, l'usage de la tente s'élargit et devient un mode d'hébergement touristique offrant un contact privilégié avec la nature. Le Touring-Club de France (TCF) y voit également une voie de démocratisation du tourisme par son caractère économique. Massification ne peut pas rimer avec isolement dans le milieu naturel. Aussi, il est nécessaire d'organiser des campements. Nous montrerons que ce processus est pensé, paradoxalement, selon les règles d'urbanisme et notamment les principes d'organisation des cités-jardins définis par Howard. La trajectoire d'évolution du camping évolue ainsi vers une forme d'urbanisation poussée plus avant par la généralisation du mobil-home avant d'entrer en crise. Le renouvellement du concept passe aujourd'hui par un retour à la nature à travers une offre d'habitat dite « insolite ». Yourte, cabane dans les arbres et bulles réinventent le camping pour renouer avec une forme d'habitat dispersé, immergé dans un environnement naturel. Pour réaliser cette démonstration, nous nous appuyons sur les actions du TCF et ses projets d'organisation de campements collectifs concrétisés au lendemain de la Première Guerre mondiale. Pour approfondir l'analyse, nous ferons une comparaison du cahier des charges proposé par le TCF pour l'organisation d'un campement permanent et les premières réalisations de cités-jardins en France. Une perspective diachronique des transformations de l'hôtellerie de plein air met en tension le rapport contradictoire à la ruralité dans les campings.

MOTS CLÉS : CAMPING, CITÉ-JARDIN, TOURISME, URBANISATION, RURALITÉ.

TITLE : Nature and urbanization, Collective camps or garden cities.

ABSTRACT : While open-air hotels are now the preferred form of accommodation in French tourism, camping has evolved considerably over the last century. At the beginning of the 20th century, it received a strong boost, either as a sport in its own right or combined with other physical activities such as boating, cycling or hiking. The use of tents quickly expanded to become a tourist accommodation option offering privileged contact with nature. The Touring-Club de France (TCF) also saw it as an economical way of democratizing tourism. Massification cannot rhyme with isolation in the natural environment. It is therefore necessary to organize camps. We'll show that this process is paradoxically designed according to the rules of urban planning, and in particular the principles of garden city organization defined by Howard. The evolutionary trajectory of camping thus evolves towards a form of urbanization pushed further by the generalization of the mobile home, before entering a crisis. Today, the renewal of the concept involves a return to nature through a range of "unusual" accommodation. Yurts, tree-houses and bubbles are reinventing camping, returning to a form of dispersed living, immersed in a natural environment. To demonstrate this, we'll be looking at the TCF and its plans to organize collective camps in the aftermath of the First World War. To deepen the analysis, we will compare the specifications proposed by the TCF for the organization of a permanent camp with the first garden cities built in France. A diachronic perspective on the transformation of the open-air hotel industry highlights the contradictory relationship between camping and rurality.

KEYWORDS : CAMPING, GARDEN CITY, TOURISM, URBANIZATION, RURALITY.

A l'aube du XXe siècle, le camping profite d'une impulsion forte : sportsmen, touristes et jeunes boys-scouts sont séduits par la vie sous la tente (Sirost, 2001 ; Tissandier, 2001). L'engouement des français succède aux dynamiques déjà à l'œuvre dans les pays anglo-saxons, aussi bien outre-Manche qu'outre-Atlantique (Richez et Richez-Battesti, 2006). Son succès est tel qu'un demi-siècle plus tard, ce mode d'hébergement commercial est le deuxième le plus fréquenté par les touristes derrière les hôtels¹. Les approches ethnographiques² du camping ont montré que cet engouement était nourri par un désir de retour à la nature ce qui compense une croissance rapide de la population urbaine génératrice de répulsions pour ce lieu de vie (Baubérot et Bourillon, 2009).

Aussi, il est possible d'envisager le camping comme une forme d'« antimonde » (Brunet, 1990) au début du XXe siècle. Caché, le campeur se coupe de la vie urbaine et industrielle, s'éloigne des réseaux de communications et se recentre sur les besoins nécessaires à sa subsistance. A lui la découverte du monde, au moment où l'aventure se range comme un mythe (Venayre, 2002) dans un monde fini. La culture s'efface devant la nature (Descola, 2005). Sur ces bases se construit un système neuf qui doit gommer les travers de la société. En cela, le camping devient une « *partie du monde mal connue et qui tient à le rester, qui se présente à la fois comme le négatif du monde et son double indispensable* » (Brunet, 1990). A. Rauch (2001) le définit d'ailleurs comme un analyseur de la société. Et il permet à C. Bertho-Lavenir (2001) de noter la manière dont le Touring-Club de France (TCF) construit l'image d'un citoyen exemplaire à travers la figure du campeur : ce pionnier qui porte en lieu les caractères de l'élite démocratique, au service de la République. Le projet de ce texte est de mettre en avant le camping qui se présente simultanément comme une aventure en dehors du monde urbain et, également comme un marqueur des dernières évolutions de la réflexion urbanistique naissante.

Le succès du camping entraîne son évolution rapide pendant l'entre-deux-guerres. Le nombre

¹ D'après Boyer (1962), en 1961, 13,6% de la population a utilisé ce mode d'hébergement à l'occasion d'un séjour touristique (21,9% pour les hôtels).

² Voir notamment le numéro spécial de la revue *Ethnologie française* dédié au camping, XXXVII, 2001/2.

toujours plus important de pratiquants impose de nouvelles contraintes. Et rapidement, le retour à la nature est altéré par les nécessités de l'organisation collective. L'aménagement de campements permanents n'est pas sans évoquer une forme nouvelle d'urbanisation : les cités-jardins. En effet, ce modèle éprouvé d'abord en Angleterre séduit les urbanistes français qui en reproduisent les principes à travers de multiples réalisations (Dubost, 1996) au lendemain de la Première Guerre mondiale. Assurant un logement décent, au contact de la nature et favorisant la vie communautaire, les cités-jardins doivent concilier les hommes avec l'urbain.

O. Sirost (2011) a déjà lié le mouvement des cités-jardins avec les « villages de toiles ». Ici, nous précisons ce lien dans sa dimension plus strictement urbanistique. Ainsi notre travail s'inscrit résolument dans une histoire urbaine. En nous appuyant sur les travaux pionniers de Jean-Claude Perrot (1975), nous monterons la vision fonctionnaliste partagée entre aménageurs des villes et des premiers campings. Au-delà, en reprenant la thèse de Bernard Lepetit (1980), il s'agit de comprendre la pensée urbaine qui renvoie à une vision de la société. Ainsi, la perspective diachronique de l'étude nous conduira de l'urbanisation du terrain de camping à sa remise en question récente par de nouvelles formes d'habitabilité rurale. Nous allons d'abord montrer que l'organisation des campements collectifs proposée par le TCF respecte les principes de construction des cités-jardins qui se multiplient autour des grandes villes³. A travers cette mutation, le camping se transforme : il ne s'agit plus d'un sport, d'une aventure hors des cités urbaines mais de l'hôtellerie de plein air. Cette mutation qui s'accélère après la Seconde Guerre mondiale est déjà amorcée au lendemain de la Première Guerre, date à laquelle est formulée une série de conseils pour l'aménagement de campements collectifs permanents qui préfigurent les campings que nous connaissons aujourd'hui. Cette urbanisation du camping montre ses limites quand elle finit par se déconnecter de la

³ Le corpus exploité s'appuie essentiellement sur la revue mensuelle du TCF qui donne à voir la dynamique insufflée en faveur du développement du camping et les premières propositions et réalisations en matière de campements collectifs. Ces derniers textes sont confrontés aux publications de l'époque sur l'urbanisme et notamment les passages qui concernent les cités-jardins.



nature. Dès lors, de nouvelles formes d'hébergements immergés dans la nature renouvellent le concept.

1. Du retour à la nature à la nécessité d'une organisation collective

Le camping est clairement présenté comme un retour vers la nature (Sirost, 2002). Et les discours des pionniers s'inscrivent pleinement dans cette logique : « *pour vous, citadins manquant d'air et de liberté, n'est-ce pas une occasion unique de goûter la vraie vie, la vie champêtre, presque sauvage, rappelant celle de nos ancêtres* »⁴. De plus, le camping est très tôt associé à certaines activités sportives, en particulier le canoë et l'alpinisme. En effet, le camping apparaît alors comme « *l'art (ou science) de voyager en camp-volant* »⁵. Il est donc le compagnon indispensable des longs voyages en pleine nature, comme en témoigne la pratique pionnière et exemplaire des nord-américains⁶. Dans les confins où la civilisation n'a pas encore établi ses quartiers, le camping apporte la solution qui les rend accessible aux sportsmen. Dans ce cadre, l'emplacement du camp est choisi simplement le long de l'itinéraire.

Le TCF perçoit rapidement le rôle plus vaste que peut jouer le camping pour le développement du tourisme. Il peut être l'instrument d'une démocratisation du voyage car il permet, à moindres frais, de visiter les régions françaises. Abel Ballif, le président du TCF, prend la plume pour encourager sa pratique et assurer les intéressés du soutien du club au camping, « *accessible à tous parce que peu coûteux* »⁷. Les jeunes sont les premiers visés et il est vrai que les boys-scouts ou l'Union des Jeunesses Chrétiennes font partie des pionniers de ces activités (Baubérot, 1997). En dehors de ces institutions, les jeunes touristes sont aussi nombreux à rechercher des partenaires de camping. Les annonces dans ce sens se multiplient dans les colonnes de la Revue du TCF : « *cherche compagnon de son âge (20 ans) pour excursionner*

pendant une partie des grandes vacances, soit à pied, soit à bicyclette (camping et petites ascensions) »⁸. Le camping n'est plus seulement un moyen de pénétrer les contrées les plus reculées, il est aussi un « *auxiliaire du tourisme* »⁹ dans la mesure où il offre un hébergement économique pour les touristes en tous lieux. Dès lors, le choix de l'emplacement ouvre une problématique nouvelle.

Si en pleine nature, la question du lieu répond avant tout à des critères de survie et de confort, lorsque le campeur s'approche de la civilisation, il est confronté à son ordre et ses mœurs : « *L'extrême division de la propriété, la jalousie des ruraux pour tout ce qui sort de la routine, la présence d'innombrables agents de la force publique dont l'intelligence n'égale souvent que l'inutilité ; enfin, le caractère français, si indiscipliné quelquefois, si enclin à l'engouement passager, si peu raisonnable, il faut le dire, dans certaines circonstances, sont autant d'obstacles à la réussite du "camping" dans notre pays.* »¹⁰. Dès lors, le TCF s'intéresse à la question de la légalité de la pratique du camping.

Dès 1910, le Comité de Contentieux du club est saisi de la question. La réponse est sans équivoque : « *Tout propriétaire de terrain, quel qu'il soit, est en droit d'interdire le stationnement sur sa propriété* »¹¹. Dès lors, le Comité préconise de solliciter l'autorisation du propriétaire. Or, les pionniers du camping se sont déjà spontanément soumis à cette règle de conduite. En effet, l'Amateur Camping Club anglais recommande « *de se rendre auprès du propriétaire du terrain choisi, et de lui demander la permission d'établir un campement provisoire ; cette permission est rarement refusée, et bien souvent le propriétaire du terrain reçoit tout à fait aimablement les touristes.* »¹².

Le TCF s'appuie sur cette tolérance pour développer et faciliter la pratique du camping en France. Ainsi,

⁴ C. B. « Quinze jours aux îles Chausey (Manche) » *Revue mensuelle du TCF*, novembre 1910, p.514.

⁵ René Pfender « A propos de camping », *Revue mensuelle du TCF*, juin 1907, p.256.

⁶ Glandaz Albert « Canoeing et camping », *Revue mensuelle du TCF*, juin 1905, pp.260-264.

⁷ Ballif Abel « Camping ! », *Revue mensuelle du TCF*, juillet 1911, p.289.

⁸ *Revue mensuelle du TCF*, mai 1911, p.270.

⁹ Spont Henry, « Le camping aux Pyrénées », *Le Figaro*, 11 octobre 1913.

¹⁰ Périssé Lucien « Le camping » *Revue mensuelle du TCF*, mai 1906, p.216.

¹¹ M. Vincent et L. Bonnard « Comité de contentieux » [séance du 6 juin 1910], *Revue mensuelle du TCF*, juillet 1910, p.321.

¹² G. Benoit-Lévy, « Comment les touristes anglais organisent leurs vacances », *Revue mensuelle du TCF*, août 1909, p.359



à sa création en 1912¹³, la Commission de camping s'engage dans un vaste inventaire des emplacements disponibles sur le territoire national et les demandes d'autorisations nécessaires¹⁴. Pour réaliser ce travail, le TCF peut s'appuyer sur son important réseau de délégués¹⁵ qu'il sollicite dès la fin de l'année 1912¹⁶. En 1914, le TCF dispose d'informations sur près de 390 campements couvrant une grande partie du territoire national (figure 1). Ces campements sont des lieux identifiés, propices à la pratique du camping et dont on sait que les propriétaires sont susceptibles d'accepter la présence provisoire des campeurs.

¹³ *Revue mensuelle du TCF*, août 1912, p.347.

¹⁴ Commission de camping, séance du 21 octobre 1912, *Revue mensuelle du TCF*, novembre 1912, pp.491-492.

¹⁵ En 1910, le TCF compte environ 4500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire national (Larique, 2006).

¹⁶ Commission de camping, séance du 6 décembre 1912, *Revue mensuelle du TCF*, janvier 1913, p.9.

Ce dispositif est opérationnel tant que les campeurs sont peu nombreux et qu'il respecte certaines règles de bonne conduite. Il n'est pas tenable à long terme, dès lors que la pratique se démocratise : « *Pour le tourisme de masse, il faut des camps aménagés* »¹⁷. Cette idée n'est pas neuve puisque le Camping Club de France s'est également penché sur cette problématique. Le TCF, qui compte un très grand nombre de campeurs, a très tôt pensé les premiers dispositifs. La Commission de camping¹⁸ se propose de mettre en place trois campements collectifs pour l'été 1914 : à Saint-Pierre-de-Chartreuse dans les Alpes, à Cauterets dans les Pyrénées et près du Lac Chambon en Auvergne. La mobilisation générale décrétée le 1er août avorte l'initiative qui sera reprise immédiatement après la guerre. Durant l'été 1919 ouvrent quatre campements

¹⁷ René Gendrin, « Les Problèmes du camping », *Revue mensuelle du TCF*, décembre 1950, p.201.

¹⁸ Conseil d'administration du TCF du 26 janvier 1914, *Revue mensuelle du TCF*, janvier 1914, p.84.

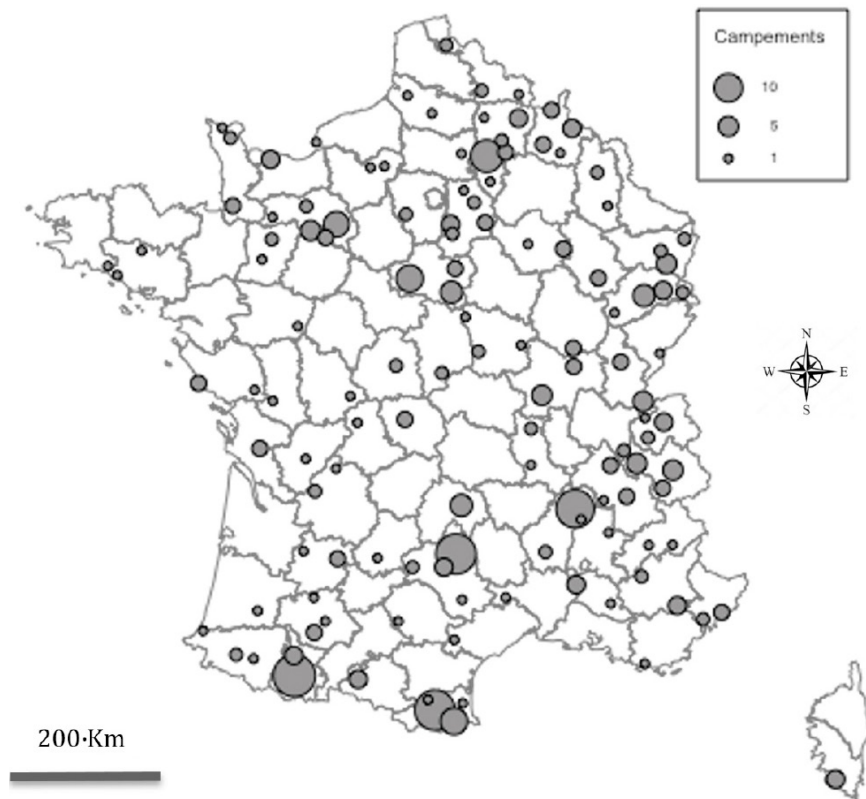


Figure 1. Campements inventoriés par le TCF en 1914 (source : Commission de camping, séance du 10 février 1914, *Revue mensuelle du TCF*, mars 1914, pp.102-103)

collectifs, un emplacement supplémentaire sur la côte bretonne complète le dispositif.

En l'espace d'une dizaine d'années, le camping a connu un lancement très rapide, encouragé par de nombreuses associations de touristes et de jeunesses. Si le nombre de pratiquants permet encore, à la veille de la Première Guerre mondiale, de pratiquer cette activité en toute liberté, profitant des grands espaces naturels et de la complaisance des propriétaires, il se fait rapidement sentir la nécessité de gérer des flux importants. Dès lors, est intégré dans la conception des camps des principes qui ne sont pas sans rappeler un certain modèle urbanistique.

2. Le camping : une question d'aménagement de l'espace

L'organisation des premiers campements collectifs du TCF ne constitue pas une forme très aboutie de terrain de camping tel qu'ils se multiplient après la Seconde Guerre mondiale. Aussi, notre analyse s'appuie d'une part, sur l'organisation des premières stations de camping qui constitue une rupture forte. En effet, elle ouvre la porte à une réflexion sur l'organisation collective qui s'inscrit dans une culture sociale moderne, et non plus dans une démarche de retour à la nature. D'autre part, nous nous appuyons largement sur l'article intitulé « *Conseils pour le choix et l'aménagement d'un terrain de campement collectif et permanent* »¹⁹ qui paraît dans la revue du TCF en 1918 et qui est un véritable cahier des charges de l'organisation des terrains de camping. Ce texte est remarquable par sa précision et son avant-gardisme puisqu'il préfigure l'évolution de l'organisation des terrains de camping pour plusieurs décennies.

Dès lors, il est tout à fait possible de parler de l'évolution du camping comme d'un phénomène d'urbanisation de la nature davantage qu'un retour à la nature. En effet, l'organisation des campements collectifs telle qu'elle est dessinée par le TCF est parfaitement en phase avec un modèle urbanistique innovant de l'époque : les cités-jardins. Le concept défini par l'anglais Ebenezer Howard en 1898 marque durablement l'urbanisme et fait l'objet de multiples réalisations qui sont autant d'interprétations de son

œuvre (Hardy, 2005). Les principes définis par Howard sont essentiellement : la maîtrise globale du foncier par un opérateur public, une faible densité du bâti, la disposition d'équipements publics au centre de la ville pour en faciliter l'accès à tous, et enfin la présence d'une ceinture agricole pour les ressources alimentaires de la population. L'ensemble s'inscrit, selon Fishman (1979), dans la vision de la société des radicaux à la fin de l'ère victorienne qui déconsidère la suprématie des propriétaires terriens anglais et souhaite une société marquée par un fonctionnement plus démocratique et une coopération entre les individus. Cette dimension idéologique n'est pas toujours prégnante dans les réalisations qui s'inspirent des concepts d'Howard, mais l'idée d'une vision globale du projet urbain et l'intégration de la nature restent des constantes.

Ces deux points correspondent tout à fait à l'initiative du TCF. Le lien avec la nature coule de source tant elle est une composante originelle du camping. La mise en œuvre d'un ensemble par un unique maître d'ouvrage est également compatible avec les projets du TCF. En premier lieu, le club tient lui-même ce rôle dans l'organisation de ses campements collectifs. En effet, les premiers projets de 1914 sont conçus à travers des négociations entre des représentants du TCF et des propriétaires locaux (publics ou privés) qui concèdent au TCF l'utilisation des terrains durant le mois d'août²⁰. Ainsi, tous les utilisateurs potentiels du camping doivent s'adresser au même interlocuteur local, le correspondant du TCF. Mais ce dernier n'a pas vocation à assurer lui-même la construction d'un réseau de campements sur l'ensemble du territoire national.

À l'image de son investissement dans les refuges en montagne, il est souvent l'initiateur et l'investisseur, puis il cède la gestion de ces infrastructures aux acteurs locaux. Dans ce sens, le relais attendu par le TCF provient du Syndicat d'initiative : « *Les Syndicats d'initiative ou autres groupements de tourisme pourraient vraisemblablement trouver un sérieux moyen de propagande pour les régions qui les intéressent dans l'organisation d'emplacements de campement, ouverts aux campeurs ou groupes de campeurs désireux d'y planter leur tentes pour en*

¹⁹ « Conseils pour le choix et l'aménagement d'un terrain de campement collectif et permanent », *Revue mensuelle du TCF*, mars 1919, pp.55-56.

²⁰ « Stations de camping », juin 1914, p.253.

*faire des centre d'excursions dans les environs »²¹. Les syndicats d'initiative, généralement créés sous une forme associative, sont largement financés par les organismes publics, notamment avec l'instauration de la taxe de séjour à travers la loi du 24 septembre 1919. Dès lors, ils apparaissent comme un relais pertinent pour développer des terrains de camping. Cette action est d'autant plus logique que les syndicats d'initiatives sont en mesure de prendre une place active dans l'urbanisation de la ville. En effet, la loi du 14 mars 1919 impose la formalisation de plan d'extension et d'aménagement des villes à toutes les municipalités de plus de 10.000 habitants et toutes les stations balnéaires, maritimes, hydro-minérales, climatiques et sportives dont la population augmente de plus de 50% en saison (article 1er). Gaston Combéleran²², du conseil d'administration de l'Union des Fédérations des Syndicats d'initiative incite les syndicats d'initiative à participer, a minima, en profitant des consultations publiques pour se faire entendre, mais si possible, à jouer un rôle décisionnaire, notamment à travers les Commissions départementales d'aménagement et d'extension des villes et villages instaurées par les Préfets (article 4). Renchérissant, L. Auscher, vice-président du TCF, écrit : « *Le Syndicat se démontre donc avec évidence comme l'artisan local, comme la cheville ouvrière de la fonction urbaine d'embellissement* »²³.*

Ainsi, les fondements du dispositif sont déjà pensés, voire établis, pour permettre l'organisation des campings dans les stations touristiques. Là, un acteur unique devrait obtenir la maîtrise du foncier pour organiser le dispositif collectif auquel devront se soumettre les campeurs. C'est le cas dans les premiers camps du TCF puisque le conseil d'administration vote une subvention de 1000 francs dévolue en partie à la location des terrains²⁴. Une rupture profonde est établie entre le camping authentique, qui permettait de s'établir en pleine nature le long de son itinéraire, et l'organisation de campements collectifs. Le premier

sera bientôt qualifié de camping sauvage et progressivement interdit dans un nombre croissant de lieux. Le second ouvre les voies d'un aménagement qui s'avèrera paradoxalement très urbain. L'heure n'est plus à l'exploration de la nature mais à la commercialisation d'un lieu d'habitation, accompagné de services.

3. Les services collectifs

Dans son premier dispositif de campements collectifs, le TCF s'engage à assurer un service de nettoyage et de propreté²⁵. Cette première initiative peut paraître inutile à la lecture des précédents articles qui avait indiqué les méthodes pour laisser « place nette »²⁶. Mais la perspective d'accueillir un public potentiellement important pendant une durée relativement courte renvoie rapidement à un concept urbain marqué d'abord par la concentration démographique. Dès lors, il est important d'aménager l'espace pour en penser les usages collectifs et individuels. La question de l'hygiène est prioritaire témoignant des progrès réalisés dans ce domaine. Outre l'effort des médecins, les acteurs publics se sont investis dans ce domaine, que ce soit à travers les leçons d'hygiène dispensées au sein de l'école de la République, ou très concrètement à travers l'organisation de réseaux d'assainissements dans les grandes villes. L'effort d'aménagement ne se réduit pas à ces questions, une large palette de service est pensée au lendemain de la Première Guerre mondiale pour améliorer le confort du campeur au quotidien.

En premier lieu, il convient de préciser les différents dispositifs liés à la propreté et la santé publique. Il s'agit d'abord de trous à ordures qui permettent l'enfouissement des déchets. Il est également prévu des « feuillées » abritées pour hommes et pour femmes, autrement dit des toilettes accompagnées du dispositif d'assainissement adéquat. De plus, il est crucial de mettre à disposition du camp un point d'eau qui permet d'assurer les diverses opérations

²¹ « Conseils pour le choix et l'aménagement d'un terrain de campement collectif et permanent », *Revue mensuelle du TCF*, mars 1919, pp.55-56.

²² Cité par Auscher et Rozet, 1920, pp.133-147.

²³ Idem, p.181

²⁴ Conseil d'administration du TCF du 26 janvier 1914, *Revue mensuelle du TCF*, janvier 1914, p.84.

²⁵ « Stations de camping », *Revue mensuelle du TCF*, juin 1914, p.253.

²⁶ « *Respectueux des pays qu'ils traversent, les campeurs ont soin de faire place nette avant de quitter un campement, tous les détritrus sont brûlés et enterrés, les feux éteints et couverts et cette manière d'agir leur a valu plusieurs fois les félicitations des habitants* », Ch. Bonnamaux, « Camping ! », *Revue mensuelle du TCF*, août 1911, p.350.



quotidiennes de nettoyage, notamment pour faire fonctionner les lavoirs. Cette eau doit également être potable pour garantir l'approvisionnement des campeurs. L'aménagement de camps collectifs n'est pas seulement pensé pour limiter les risques sanitaires mais également pour assurer un certain confort à ses hôtes. Ces services sont habituellement organisés par les services publics en ville. Ainsi, le touriste peut retrouver les équipements et services urbains sur son lieu de villégiature, dans la nature. Le dispositif est d'ailleurs complété par un certain nombre de services collectifs qui simplifient le quotidien des campeurs.

Si les pionniers du camping assuraient l'essentiel de leur subsistance à travers des activités de chasse, de pêche ou de cueillette. L'utilisateur des campements collectifs peut compter sur les ressources d'un village situé à deux ou trois kilomètres, nouvelle polarité dans un espace différencié. Il doit pouvoir également s'appuyer sur un dispositif de sécurité pour protéger ses biens. Si la sécurité passive liée à la clôture qui entoure le camp n'est pas suffisante, le rôle actif du gardien des lieux assure une protection supplémentaire. Là encore, le service policier assuré n'est pas sans rappeler son équivalent dans les grandes villes, particulièrement important dès que la concentration démographique augmente. Le gardien du campement dispose de missions élargies. Outre les opérations d'entretien, il est également dépositaire d'une trousse de secours qui garantit au campeur les services médicaux minimums.

Dans cet inventaire se retrouve la plupart des services organisés par les acteurs publics au sein des villes, des départements et de la nation. Loin d'être un retour à la nature, le camping devient très rapidement une reproduction de l'organisation sociale du pays. Dans son concept de cité-jardin, Howard a également pensé un certain nombre de services collectifs destinés à améliorer le quotidien des habitants. Ainsi, les bains-douches sont prévus dans les projets de cités-jardins de Malabry, de Tergnier ou de Stains (Joyant, 1928). Dans certains cas, un service médical ou un dispensaire est également intégré. Le modèle d'organisation de campements collectifs proposé par le TCF envisage également la disposition d'une « tente ou baraque à usage collectif ». Cette infrastructure est la source d'un échange et d'une coopération entre campeurs semblable à l'esprit que souhaitait insuffler Howard à travers les cités-jardins. C'est pourquoi ces dernières disposent d'une coopérative, d'une maison

commune ou d'une salle des fêtes à cet effet. De la même façon, un service de restauration collective dans les cités-jardins peut être mis en parallèle avec l'emplacement prévu pour faire la cuisine dans les campements. Il est également préconisé de pouvoir disposer de lavoirs, équipement dont est également doté la cité-jardin de Stains.

Ainsi, les campements collectifs apparaissent avec un haut degré d'organisation collective qui n'est pas sans rappeler l'organisation de la cité entendue à la fois dans sa dimension sociale avec la prise en charge par la collectivité d'un certain nombre de services liés à l'hygiène et la santé notamment ; et dans sa dimension urbaine dans la mesure où l'espace est organisé précisément à l'image de la réflexion sur l'urbanisme. Le modèle des cités-jardins est à ce titre particulièrement proche du modèle de campement collectif proposé par le TCF. De la même façon, il constitue un projet d'ensemble pensé sur une vaste emprise foncière destinée à accueillir une population dans un cadre de vie agréable. Ainsi, il apparaît clairement que les fondamentaux sont proches et la mise en place de services collectifs est commune. Il nous faut désormais étudier l'organisation dans l'espace de ces structures pour achever la comparaison.

4. L'organisation dans l'espace

Si l'urbanisme est « *l'art [...] de donner au plan de la ville de justes proportions* » (Joyant, 1928, p.95), le TCF est particulièrement précis dans ce domaine et rien ne semble laissé au hasard. Dans sa proposition, il est clairement établi la place du campement et sa structuration interne. Elle se révèle en parfaite adéquation avec les principes de l'urbanisme synthétisé par Edouard Joyant (1928), et même en phase avec les principes d'organisation des cités-jardins spécifiés dans son ouvrage. La comparaison a néanmoins quelques limites dans la mesure où les campements et les cités-jardins n'ont pas la même vocation : les premiers sont dévolus à un séjour temporaire de loisirs, tandis que les seconds sont des lieux de vie durables, généralement destinés à une population ouvrière.

En premier lieu, l'implantation des cités-jardins est souvent liée à la localisation d'une importante industrie qui mobilise une main d'œuvre nombreuse comme les réalisations de la Compagnie des chemins de fers du Nord juste après la Première Guerre mondiale à



proximité des dépôts et ateliers (Tergnier et Roye) et des gares (Lille Délivrance et Laon). Dans le cas des campements collectifs, le lieu d'implantation répond également à une règle précise : « *Etablir le camp à proximité raisonnable et, si possible, au centre de sites et de curiosités touristiques* »²⁷. Ainsi, fondé sur des points d'appui différents, la règle commune est liée à l'implantation à proximité d'un centre d'attraction de la population.

En second lieu, le campement collectif, comme la cité-jardin, sont des quartiers d'habitation. En cela, ils correspondent à une spécialisation de l'aménagement qui les écarte des centres des villes pour des raisons de confort de vie des habitants. Si cet aspect est acquis dans la plupart des projets de cités-jardins qui s'organisent comme des extensions urbaines dans la périphérie, il est également préconisé pour les campements collectifs de les implanter à deux ou trois kilomètres d'un noyau commercial apte à assurer son ravitaillement²⁸. Entre proximité d'un centre d'attraction, professionnel ou de loisirs, et éloignement mesuré d'un centre urbain, les cités-jardins ou les campements se révèlent des quartiers d'habitations nouveaux au service des travailleurs ou des touristes.

Et comme, « *les divers quartiers d'habitation doivent être dotés des organismes nécessaires à leur vie propre* » (Joyant, 1928, p.59), ils bénéficient du panel de services collectifs évoqués précédemment. La disposition de ces lieux collectifs varient en fonction de leur usage : les salles des fêtes et maisons communes sont généralement situées au centre du secteur pour en faciliter l'accès à tous. Il en est ainsi dans la plupart des plans de cités-jardins, comme dans les conseils pour l'aménagement d'un campement collectif.

Autour de ces structures, chaque occupant bénéficie d'une surface raisonnable pour lui assurer un cadre de vie convenable. E. Joyant préconise des jardins d'environ 200 à 250 m², surface jugée adaptée à la culture potagère familiale. Pour un terrain non cultivé, une surface réduite entre 100 et 150 m² est adaptée dans les cités-jardins. Pour les campements collectifs,

les conseils publiés dans la *Revue mensuelle du TCF* se fondent sur une surface d'une à deux ares pour chaque emplacement. Une fois encore, le découpage est très proche en dépit d'un usage légèrement différent. Même l'alignement des habitations répond au même principe d'individuation puisqu'il est conseillé dans les cités-jardins de ne pas implanter systématiquement les maisons sur la bordure du terrain a fortiori lorsqu'elles sont construites avec un plan similaire. De la même façon, dans les campements collectifs, l'organisation des emplacements doit rompre avec les alignements des camps militaires.

Enfin, l'organisation de la voirie et de l'accès aux parcelles est épineuse. Il s'agit de concilier au mieux accessibilité et optimisation de l'espace. La densité des habitations individuelles peut entraîner une augmentation de la proportion de l'espace accordé à la voirie, ce qui serait contraire à l'esprit des cités-jardins. La voirie occuperait un espace qui pourrait être dévolu à l'habitat et occasionnerait des dépenses publiques supplémentaires liées à son entretien. Aussi, tout en conservant le principe d'un accès direct à la voirie depuis chaque propriété, il est préconisé de réduire sensiblement les dimensions des rues dans les axes secondaires des cités-jardins. Dans les campements collectifs, il est préconisé de marquer des sentes qui permettent d'accéder à chaque emplacement, reliées à la ou les entrées du camp. Finalement, le réseau ainsi constitué semble proche l'un de l'autre.

L'organisation dans l'espace des cités-jardins et des campements collectifs se ressemble. En dépit de quelques différences dans les motivations des choix, le résultat final est très proche car dans les deux cas, la finalité principale reste celle d'accueillir un grand nombre de personnes dans des conditions de vie agréable au contact de la nature. C'est pourquoi les plans d'ensemble des cités-jardins d'hier (figure 2) font étrangement penser aux terrains de camping d'aujourd'hui (figure 3).

²⁷ « Conseils pour le choix et l'aménagement d'un terrain de campement collectif et permanent », *Revue mensuelle du TCF*, mars 1919, p.55.

²⁸ « Conseils pour le choix et l'aménagement d'un terrain de campement collectif et permanent », *Revue mensuelle du TCF*, mars 1919, pp.55-56.

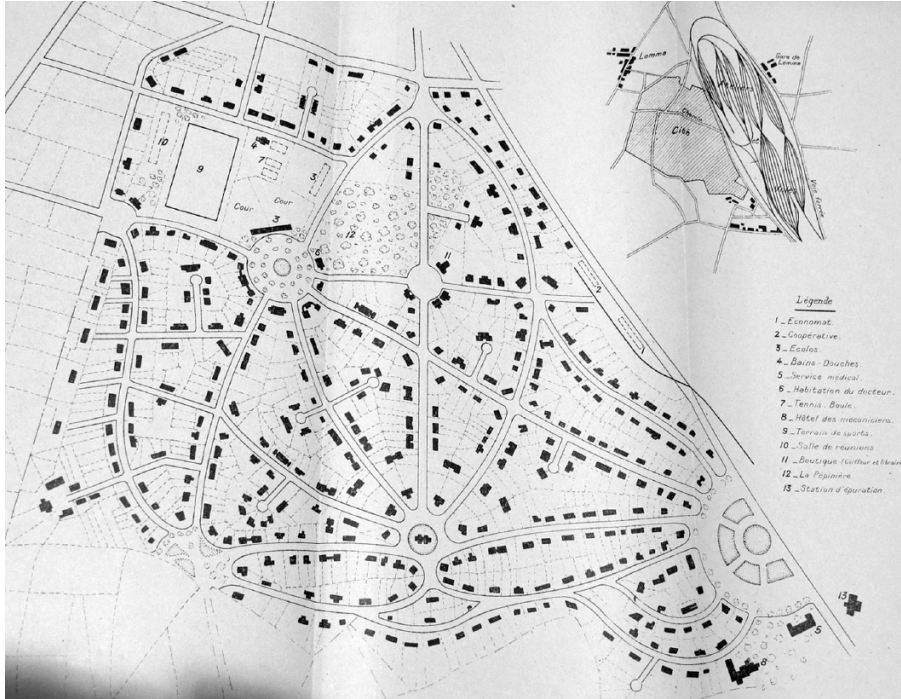


Figure 2. Cité-jardin de Lille-Délicance réalisée par la Compagnie des chemins de fer du Nord au lendemain de la Première Guerre mondiale (source : Joyant, 1928)

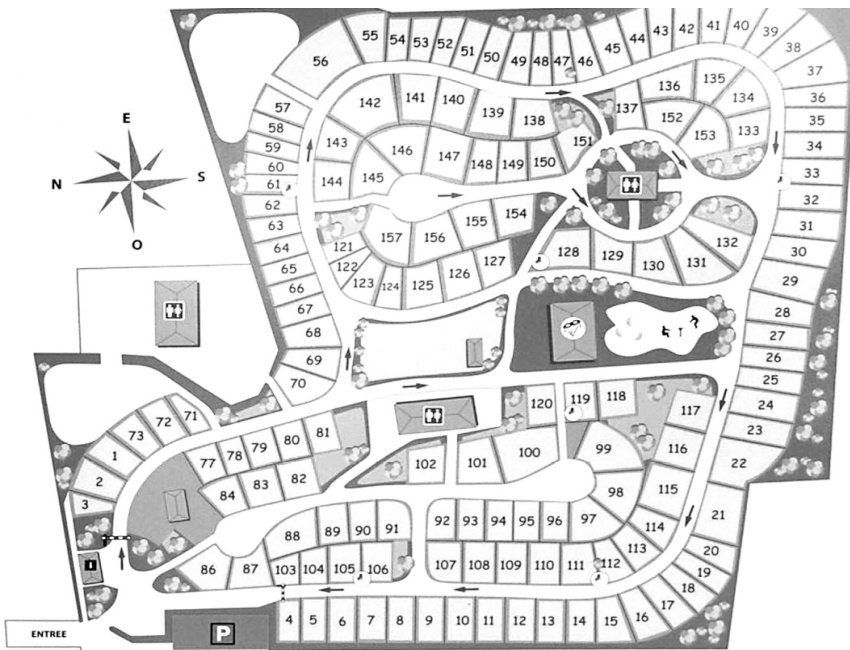


Figure 3. Un camping aujourd'hui ... (source : camping des Noires Motte, Sangatte, Pas-de-Calais, www.campingdesnoiresmottes.fr)

- | | | | |
|--------------|------------------|---------------------|-------------|
| Accueil | Sanitaires | Parking | Point d'eau |
| Aire de jeux | Salle Animations | Sens de circulation | Pétanque |



5. Habiter la nature ?

Le fondement du camping est l'habitat transportable qui permet de s'installer temporairement dans des espaces naturels. Les formes d'urbanités touchent d'abord à l'organisation des camps mais n'épargnent pas le logement du campeur. La tente cède bientôt de l'espace à la caravane qui conduit à l'extension des réseaux d'eau et d'électricité sur les terrains de campings. Et bientôt, les mobil-homes offrent de véritables maisons aux campeurs qui vivent désormais dans un espace surélevé, raccordés au réseau d'assainissement. L'obtention d'une étoile garantit aux campeurs des emplacements d'au moins 70m². Alors que les mobil-homes font fréquemment 30 m², le coefficient d'occupation des sols s'apparente à celui d'une zone pavillonnaire. L'urbanisation du camping a repoussé les limites au profit du confort des clients. Il a perdu le rapport à la nature qu'il offrait initialement.

Au tournant du XXI^e siècle, alors que le questionnement sur la durabilité irrigue toutes les sphères sociales, la trajectoire prise par l'hôtellerie de plein air est remise en cause par les adeptes de nature et d'authenticité. Habiter le monde rural ne peut pas être identique à l'environnement urbain. Dès lors, une nouvelle offre se développe sous une appellation équivoque : « habitat insolite ». Cette appellation regroupe des logements aux formes très différentes et nous nous bornerons ici à celle qui offrent un habitat qui s'apparente au camping en renouant le contact avec la nature. Il faut mentionner par exemple les cabanes flottantes ou dans les arbres, ou encore les bulles transparentes dans la forêt. L'expérience est fondée sur une plus grande proximité avec la nature (O'Neill, Riscinto-Kozub & Van Hyfte, 2010). Néanmoins, la plupart de ces offres ne renoncent pas au confort moderne que peut attendre la clientèle (Brooker & Joppe, 2013). Les prestations peuvent être luxueuses avec jacuzzi et s'intègrent dans un espace généralement plus important pour garantir l'expérience de la nature.

Le développement rapide de ces offres révèle un véritable désir d'habiter l'espace rural qui conjugue, non contradictoirement, l'immersion dans une nature préservée et le confort d'un aménagement. Il permet de caractériser ce moment rural qui combine une représentation idéalisée de la nature, attractive par essence ; et un mode de vie résolument urbain attaché à ses équipements et son confort. Le campeur du XXI^e

siècle est resté dans son appartement mais a remplacé ses murs par une fenêtre sur la végétation.

Conclusion

Le camping est un phénomène qui connaît rapidement un large succès. Initialement motivé par un désir de parcourir la nature en toute liberté, il est rapidement mis en porte à faux avec le respect de la propriété privée. La vie dans la nature devient un « antimonde » dans la mesure où il incarne le rejet de l'urbanisation et l'industrialisation de la société moderne et pourtant, il reconstruit un modèle d'aménagement rationnel du territoire. Dès lors, les campements ne sont plus improvisés le long de l'itinéraire, mais organisés dans des espaces pensés à cet effet. Le TCF qui s'investit très tôt pour organiser des campements collectifs, définit les justes proportions de ces lieux. Force est de constater que les préconisations du TCF sont en phase avec les prescriptions urbanistiques du moment, et plus particulièrement des cités-jardins, ce concept récent destiné à organiser des quartiers d'habitations dans un cadre verdoyant. En dépit d'une vocation relativement différente : les cités-jardins ont été majoritairement établies pour loger des populations ouvrières à proximité des grandes industries, alors que les premiers campements collectifs étaient davantage destinés à une population au niveau de vie moyen à aisé, en séjour à proximité d'un site touristique, les formes se ressemblent. En effet, dans les deux cas, la volonté est d'abord de loger les personnes en rompant avec les vicissitudes d'un centre urbain mal pensé.

Ainsi la pratique du camping est fondée sur une motivation d'exploration ou de retour à la nature. Et paradoxalement, mais comme bien d'autres activités physiques de nature, elle impose des aménagements, que l'on peut qualifier ici d'urbains, pour se développer. Le TCF a conscience qu'un phénomène marginal et discret peut être provisoirement toléré mais sa massification impose une réflexion sur sa gestion. Une fois de plus, le désir de nature est rattrapé par la culture et la nécessité d'établir des conventions pour organiser la vie commune.

Il n'en demeure pas moins que l'urbanisation du camping progresse jusque dans les années 1990. Les mobil-homes ont remplacé les espaces verdoyant dévolus aux tentes et les amateurs de nature doivent se tourner vers une offre qui réinvente des formes



d'immersion dans la nature sans sacrifier le confort. Ce renouveau illustre la tension qui existe entre l'attrait de la ruralité et le rejet de la rusticité qui peut lui être associée.

BIBLIOGRAPHIE

AUSCHER Léon et ROZET Georges, *Urbanisme et tourisme*, édition Ernest Leroux, 1920.

BAUBEROT Arnaud et BOURILLON Florence, *Urbaphobie, la détestation de la ville aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Bière, 2009.

BAUBEROT Arnaud, *L'invention d'un scoutisme chrétien Les éclaireurs unionistes de 1911 à 1921*, Les Bergers et les Mages, 1997.

BERTHO-LAVENIR Catherine, « Camper en 1900. De l'ascèse laïque au loisir élégant », *Ethnologie française*, XXXVII, n°2, 2001, pp. 631-640.

BOYER Marc, « La Géographie des vacances des Français », *Revue de géographie alpine*, Tome 50, n°4, 1962, pp. 485-518.

BROOKER Edward, JOPPE Marion, Trends in camping and outdoor hospitality—An international review, *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, Volumes 3–4, 2013, Pages 1-6, <https://doi.org/10.1016/j.jort.2013.04.005>.

BRUNET Roger et DOLLFUS Olivier (dir.), *Mondes nouveaux*, vol. 1 de *La Géographie universelle*, Belin / Reclus, 1990.

DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, 2005.

DUBOST Françoise, « Le modèle des cités-jardins. La modernité à l'épreuve du temps », *Ethnologie française*, XXVI, 1996, pp. 92-99

FISHMAN Robert M., *L'utopie urbaine au XX^e siècle : Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, Le Corbusier*, Editions Mardaga, 1979.

HARDY Dennis, « Garden Cities: Practical Concept, Elusive Reality », *Journal of Planning history*, vol. 4, n°4, 2005, pp. 383-391.

HOWARD Ebenezer, *To-morrow: A Peaceful Path to Real Reform*, 1898 [réédition Routledge, avec les commentaires de Peter Hall, Dennis Hardy, and Colin Ward, 2003].

JOYANT Edmond, *Traité d'urbanisme*, Léon Eyrolles, 1928 [1^{ère} édition en 1923].

LARIQUE Bertrand. *L'économie du tourisme en France des années 1890 à la veille de la Seconde Guerre Mondiale : organisation et développement d'un secteur socio-économique*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux III, 2006.

LEPETIT Bernard, « Histoire urbaine et espace », *L'espace géographique*, 1, 1980, p. 43-54

O'NEILL Martin, RISCINTO-KOZUB Kristen & VAN HYFTE Missy, Defining visitor satisfaction in the context of camping oriented nature-based tourism – the driving force of quality!, *Journal of Vacation Marketing*, vol. 16, n°2, 2010, pp. 141-156.

PERRROT Jean-Claude, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris/La Haye, Mouton, 1975.

RAUCH André. « Les loisirs sous la tente. Traditions et innovations d'une pratique sociale », *Ethnologie française*, XXXVII, n°2, 2001, pp. 599-605.

RICHEZ Gérard et RICHEZ Battesti Josy, « Les composantes patrimoniales du canoë récréatif au Canada », *Norois*, n°199, 2006/2, pp. 77-89.

SIROST Olivier, « Les débuts du camping en France : du vieux campeur au village de toile », *Ethnologie française*, XXXVII, n°2, 2001, pp. 607-620.

SIROST Olivier, « Habiter en camping ou l'art de se nicher dans le paysage », *Communications*, 73, 2002, pp. 49-64.

SIROST Olivier, « Du Campement au camping », *Techniques & Culture* [En ligne], 56-2011/1, URL : <http://tc.revues.org/5432> [Consulté le 07 juin 2012].

TISSANDIER Aude, « Les débuts du camping en Auvergne », *Ethnologie française*, XXXVII, n°2, 2001, pp. 641-650.

VENAYRE Sylvain, *La Gloire de l'aventure Genèse d'une mystique moderne 1850-1940*, Aubier, 2002.

